

Image not found or type unknown



Reclamation de trop perçu de salaire

Par **malaquin valérie**, le **10/09/2011** à **16:38**

Bonjour,

JE suis en contrat à durée déterminée depuis 2 ans pour une collectivité territoriale, à temps partiel (18 heures semaine). Mon employeur me réclame un trop perçu de 6 heures mensuelles de puis mon "embauche" (4 Contrats différents signés à la suite), soit 144 heures. Est -ce légal?

Merci de m'indiquer une piste? CAR JE NE SAIS PAS SI JAI LE DROIT DE CONTESTER CETTE RECLAMATION.